

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE SEIZE Le 5 octobre à 20 heures Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. (arrivé à 20h15) Étaient présents : Mesdames M. Blavette - E. Mallet et Messieurs A. Dutertre- P. Hamelin - G. Hattry - P. Voltz - H. Garnier Absent(e) excusé(e) : N. Murillo (donne pouvoir à G. Hattry), S. Foret (donne pouvoir à P. Voltz) Secrétaire de séance : P. Hamelin Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie	<u>Date de convocation</u> 29/09/2016 <u>Date d'affichage</u> 13/10/2016 <u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10
--	---

M. Dutertre 1^{er} Adjoint informe que M. le Maire arrivera légèrement en retard et qu'il a pouvoir pour ouvrir la séance

Approbation du compte-rendu de réunion du 30 aout 2016 :

Après lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 aout 2016, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

M. Pascal Hamelin est élu secrétaire de séance.

M. le Maire présent demande que M. Dutertre continue la séance pour la présentation du schéma Départemental de coopération Intercommunal car il a assisté à la réunion du conseil communautaire du 22 septembre 2016.

1- SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

1) FIXATION DU NOM ET DU SIEGE SOCIAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE ISSUE DE LA FUSION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016, validant le schéma départemental de coopération intercommunal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2016, portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de la Communauté de communes du Pays Bilurien,

Vu la délibération en date du 23 juin 2016, validant le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de la Communauté de communes du Pays Bilurien,

Vu les choix de nom proposés lors du conseil communautaire du 22 septembre 2016,

M. Dutertre 1^{er} Adjoint propose de voter à main levée pour les choix suivants : « Cœur de Sarthe – Terre des Brières », « Le « Gesnois Bilurien » ou « Pays 23 Brières »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Ont obtenu pour les propositions :

« Cœur de Sarthe — Terre des Brières », 3 (trois) voix

« Le Gesnois Bilurien » 7 (sept) voix

« Pays 23 Brières »0 (zéro) voix

Et d'autre part, à l'unanimité ; le conseil municipal décide

Que le siège social issu de cette fusion soit établi à Montfort Le Gesnois (72450), Parc des Sittelles.

2) FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ISSUE DE LA FUSION

M. Dutertre 1^{er} Adjoint expose au conseil municipal qu'en application du schéma départemental de coopération intercommunale, la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois et la communauté de communes du Pays Bilurien fusionneront le 1^{er} janvier 2017.

Au nombre des conséquences induites par la fusion de ces deux communautés, figure la nécessité de déterminer, au sein du conseil communautaire du nouvel EPCI, le nombre et la répartition des sièges entre ses communes membres.

Le nombre maximum de délégués pour ce nouvel EPCI est arrêté à 42 délégués, c'est à dire la répartition dite de "droit commun. Néanmoins un accord local peut modifier cette répartition, mais doit être accepté par la majorité qualifiée des conseils municipaux. Cette démarche s'inscrit dans le cadre fixé par les dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT dont la rédaction est issue de la loi 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,
A obtenu par **3 voix** (trois) l'accord local possible:

Communes	population municipale	Répartition des Délégués
Savigné-l'Évêque	4 064	5
Montfort-le-Gesnois	3 038	4
Connerré	2 875	4
Saint-Mars-la-Brière	2 568	3
Bouloire	2 106	3
Lombron	1 933	2
Thorigné-sur-Dué	1 611	2
Le Breil-sur-Mérize	1 514	2
Torcé-en-Vallée	1 354	2
Saint-Corneille	1 324	2
Sillé-le-Philippe	1 098	1
Volnay	880	1
Saint-Célerin	836	1
Fatines	823	1
Saint-Michel-de-Chavaignes	772	1
Soulitré	650	1
Coudrecieux	656	1
Saint-Mars-de-Locquenay	541	1
Nuillé-le-Jalais	509	1
Ardenay-sur-Mérize	489	1
Tresson	462	1
Surfonds	345	1
Maisoncelles	185	1
Total	30 633	42

A obtenu par **5 voix** (cinq) l'accord local possible :

Communes	population municipale	Répartition des Délégués
Savigné-l'Évêque	4064	5
Montfort-le-Gesnois	3038	4
Connerré	2875	4
Saint-Mars-la-Brière	2568	4
Bouloire	2106	3
Lombron	1933	2
Thorigné-sur-Dué	1611	2
Le Breil-sur-Mérize	1514	2
Torcé-en-Vallée	1354	2
Saint-Corneille	1324	2
Sillé-le-Philippe	1098	1
Volnay	880	1
Saint-Célerin	836	1
Fatines	823	1
Saint-Michel-de-Chavaignes	772	1
Soulitré	650	1
Coudrecieux	656	1
Saint-Mars-de-Locquenay	541	1
Nuillé-le-Jalais	509	1
Ardenay-sur-Mérize	489	1
Tresson	462	1
Surfonds	345	1
Maisoncelles	185	1
Total	30633	42

A obtenu par **1 voix** (une) la répartition dite de droit commun :

Communes	population municipale	Répartition de droit commune
Savigné-1 l'Évêque	4064	6
Montfort-le-Gesnois	3038	4
Connerré	2875	4
Saint-Mars-la-Brière	2568	3
Bouloire	2106	3
Lombron	1933	2
Thorigné-sur-Dué	1611	2
Le Breil-sur-Mérize	1514	2
Torcé-en-Vallée	1354	2
Saint-Corneille	1324	2
Sillé-le-Philippe	1098	1
Volnay	880	1
Saint-Célerin	836	1
Fatines	823	1
Saint-Michel-de-Chavaignes	772	1
Soulitré	650	1
Coudrecieux	656	1
Saint-Mars-de-Locquenay	541	1
Nuillé-le-Jalais	509	1
Ardenay-sur-Mérize	489	1
Tresson	462	1
Surfonds	345	1
Maisoncelles	185	1
Total	30633	42

Et 1 (une) abstention.

3) COMPETENCES DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016, validant le schéma départemental de coopération intercommunal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2016, portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de la Communauté de communes du Pays Bilurien,

Vu la délibération en date du 23 juin 2016, validant le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de la Communauté de communes du Pays Bilurien,

Vu la réunion du Comité de Pilotage des Communautés de Communes en date du 15 septembre 2016, proposant le projet de statuts du nouvel EPCI issu de la fusion,

Vu l'exposé de M. Dutertre 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les compétences, annexées ci-jointes, du futur EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de la Communauté de communes du Pays Bilurien,

Ensuite, Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance,

2- Informations commerce

M. le Maire informe que suite à la fermeture du commerce, un nouvel appel à candidature a été passé.

Néanmoins, le questionnaire relatif à l'avis des villageois est approuvé et sera distribué avec le bulletin municipal.

D'autre part, M. le Maire fait part d'une demande d'un emplacement pour un camion de pizza. Le conseil municipal émet un avis favorable.

3- Organisation du 11 novembre

Organisation de la cérémonie :

- Les personnes habituellement en charge de la vente des bleuets vont être contactées.
 - Le discours sera lu par M. Le Maire.
 - Le vin d'honneur sera servi par la mairie, salle du conseil.
 - Après présentation, le devis de M. Ferret est accepté pour un montant de 18 €/adulte et 10€/enfant. Comme d'habitude, il est décidé que les habitants de plus 65 ans seront invités par le CCAS.
- Le prix du repas des personnes participant est fixé à 18€ par adulte et 10 € par enfants.

4 - Organisation du voyage du CMJ

M. Gérard Hatry rappelle que comme l'an passé, la ville de Changé a proposé une mutualisation afin de faire profiter le CMJ de Surfonds d'une visite au Sénat et de la Géode à Paris le 25 octobre prochain.

Le montant de la proposition s'élève à 367.50 € pour 15 personnes pour le transport et pour la visite à la Géode à 16 € par personne soit un total de 607.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De financer la sortie à Paris (voyage et visite à la Géode) le 25 octobre 2016 du CMJ de Surfonds.
- De demander une participation financière de 15€/enfant et de 30€/adulte.

Questions et informations diverses

M. Le Maire informe le conseil municipal que:

- Téléphonie mobile : Une implantation sérieuse du pylône est envisagée sur la commune de Volnay aux lieux-dits « Le Carrefour » « Le Tremblay ». Une réunion d'information avec les riverains est prévue
- Il sera présent au congrès des maires de la Sarthe à Coulaines le 15 octobre 2016.
- PLUI : Une réunion d'information a eu lieu le lundi 3 octobre à St Mars la Brière afin de présenter le projet travail.

D'autre part, le travail de réécriture du règlement du PLU se poursuit avec Mme la cheffe de service du Syndicat mixte du Pays du Mans, service « A.D.S » (Application du Droit des Sols) ». Ce projet sera soumis au prochain conseil municipal.

Rapport des commissions :

↳ Commission communication : Le Surfonds info sera distribué en fin de semaine. Le prochain est prévu fin décembre.

↳ Commission travaux :

- le chantier du terrain de boules est maintenu le samedi 15 octobre.
- La commission a travaillé sur le règlement du cimetière. Il est en relecture et sera soumis au prochain conseil municipal. Des dépenses obligatoires devront être inscrites au budget 2017 (caveau provisoire, ossuaire etc...)

↳ Commission Culture :

Le nouveau CMJ se réunira le 7 octobre et élira le nouveau Maire Jeune.

Des grilles d'exposition seront à emprunter pour l'exposition du 6 novembre 2016.

Une étude est à organiser pour le balisage des chemins de randonnées. Il faudra prendre contact avec les services du Perche Sarthois.

↳ Commission Finances : Pour la réunion du 10 octobre, M. H. Garnier souhaite aborder la demande de révision des taux d'emprunt auprès des banques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 h 45**

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 5 octobre 2016

Nom et Prénom de l' élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
MURILLO Nathalie		X	(donne pouvoir à G. Hattry)
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie		X	(donne pouvoir à P. Voltz)
VOLTZ Patrick	X		